

**ARRETE N° 0086/2024 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE  
POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD,  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-1 à L1424-50 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les situations antérieures des intéressé(e)s ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Nord ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise au titre de l'année 2024 est établie comme suit :

Mat	Nom	Prénom
16347	DANEL	NATHALIE
17391	SCHRODER	KEVIN
15960	THIRARD	LESLIE

**Article 2<sup>ème</sup>** : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les deux mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord et le Payeur Départemental du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LILLE, le

**1 - AVR, 2024**

Le Président,

Jacques HOUSSIN



Affiché le :

**ARRETE N° 0088/2024 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD,  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-1 à L1424-50 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes applicables à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la situation antérieure des intéressées ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Nord ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024 est établie comme suit :

Mat	Nom	Prénom
2773	ABERBACHE	AURELIE
10269	CAILLE	LAETITIA

**Article 2<sup>ème</sup>** : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les deux mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord et le Payeur Départemental du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LILLE, le

1 - AVR 2024

Le Président,

Jacques HOUSSIN



Affiché le :

**ARRETE N° 0093/2024 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'ATTACHE  
POUR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD,  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-1 à L1424-50 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu les situations antérieures des intéressées ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Nord ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude au grade d'Attaché au titre de l'année 2024 est établie comme suit :

Mat	Nom	Prénom
3171	ARTOIS MYLLER	SOPHIE
3058	BOCQUET	LUDIVINE

**Article 2<sup>ème</sup>** : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les deux mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord et le Payeur Départemental du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LILLE, le **1 - AVR. 2024**

Le Président,

Jacques HOUSSIN



Affiché le :

**ARRETE N° 0095/2024 PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE  
AU GRADE D'INGENIEUR  
POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD,  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-1 à L1424-50 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu les situations antérieures des intéressés ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Nord ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude au grade d'Ingénieur au titre de l'année 2024 est établie comme suit :

Mat.	Nom	Prénom
4941	BEUCHERIE	LAURENT
153	PARSY	THIERRY
424	SABOT	OLIVIER

**Article 2<sup>ème</sup>** : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille ne peut être saisi que par voie de recours formé contre le présent arrêté dans les deux mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord et le Payeur Départemental du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LILLE, le **1 - AVR. 2024**

Le Président,

Jacques HOUSSIN



Affiché le :